

**Extrait du registre des délibérations
Séance du comité syndical du
SYDELON
du 5 avril 2023**

Membres élus : 20
En activité : 20
Membres présents : 14
Membres ayant donné procuration : 2
Membres absents excusés : 4

L'an deux-mille-vingt-trois le cinq avril à dix-neuf heures, les délégués des structures membres du comité syndical du Syndicat mixte de transport et de traitement des déchets ménagers de Lorraine Nord (SYDELON), à savoir la communauté d'agglomération Portes de France Thionville, la communauté d'agglomération du Val de Fensch, la communauté de communes de Cattenom et environs et la communauté de communes Bouzonvillois Trois Frontières, dûment élus par leurs conseils respectifs se sont réunis, sous la présidence du Président, Michel PAQUET, à la communauté de communes de Cattenom et environs (2 avenue du Général de Gaulle à Cattenom), sur convocation qui leur a été adressée par Michel PAQUET, Président, le trente mars 2023, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales.

La séance a débuté à 19h05.

Étaient présents :

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
PORTES DE FRANCE
THONVILLE

: Mme RENAUX Patricia, M. LOUIS Jean-Charles, M. ZIEGLER Damien, Mme BUHAJEZUK Christelle, Mme VACCA Agnès et M. DE LAZZER Xavier

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
DU VAL DE FENSCH

: Mme REBSTOCK-PINNA Alexandra, M. MEDVES Jean-François, M. STEICHEN Christian, M. ANTOINE Marc, Mme KOCEVAR Lucie (elle a suppléé M. CORAZZA Hervé),

COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES DE
CATTENOM ET ENVIRONS

: M. PAQUET Michel, Mme DUTTA GUPTA Marie-Marthe et M. FADI Hassan

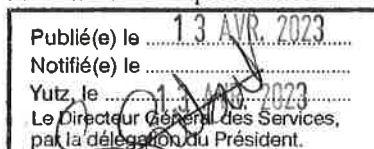
Étaient absents (avec procuration) :

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
PORTES DE FRANCE
THONVILLE

: M. LUCCHINI Marc a donné procuration à Mme VACCA Agnès

COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES
BOUZONVILLOIS
TROIS FRONTIÈRES

: M. TINNES Jean-Paul a donné procuration à Mme RENAUX Patricia



Stéphanie SIEBERT

Étaient absents excusés :

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
PORTES DE FRANCE
THONVILLE

: M. MELEO Guy

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
DU VAL DE FENSCH

: Mme FRIEDMANN Laurène et M. JURCZAK Serge

COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES
BOUZONVILLOIS
TROIS FRONTIÈRES

: M. GLODEN Roland

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales la secrétaire de séance désignée est Mme BUHAJEZUK Christelle (communauté d'agglomération Portes de France Thionville).

N° 2023-09

Objet : Affectation du résultat 2022

Après les votes du compte de gestion et du compte administratif, il est proposé au comité syndical l'affectation du résultat 2022 selon le tableau ci-après :

Affectation du résultat 2022

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Recettes	16 604 755,60 €
Dépenses	16 039 241,21 €
Résultat de l'exercice	565 514,39 €
Résultat de fonctionnement reporté	699 716,03 €
soit un résultat excédent	1 265 230,42 €

SECTION D'INVESTISSEMENT	
Recettes	719 513,21 €
Dépenses	32 841,68 €
Résultat de l'exercice	686 671,53 €
Résultat d'investissement reporté	322 126,55 €
soit un résultat excédent	1 008 798,08 €
<i>Restes à réaliser</i>	
Recettes	0,00 €
Dépenses	0,00 €
Excédent	0,00 €
SOIT, EN TENANT COMPTE DES RESTES À RÉALISER,	
UN EXCÉDENT DE FINANCEMENT DE	1 008 798,08 €

Conformément à l'article L2311-5 du CGCT « Lorsque le compte administratif ne fait pas ressortir de besoin de financement en section d'investissement, le résultat de la section de fonctionnement constaté au compte administratif est repris à cette section sauf si le conseil en décide autrement ».

Après avoir entendu l'exposé de M. Xavier DE LAZZER, 4^{ème} Vice-Président, le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AFFECTE le résultat 2022, soit **1 265 230,42 €** comme suit :

En section de fonctionnement,

- Report à nouveau (ligne 002) **1 265 230,42 €**

En section d'investissement,

- Report d'investissement reporté, (ligne 1068) **0,00 €**

Pour copie conforme au registre,
au siège du SYDELON, 1 A avenue Gabriel Lippmann 57970 YUTZ.

Yutz, le 13 AVR. 2023

Le Président,

Michel PAQUET

